



Volume 1, chapitre 3.11 – Surveillance des subventions discrétionnaires de durée limitée

Audit de l'optimisation des ressources 2019

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- En mars 2016, la province a rendu obligatoire l'utilisation de son Système des subventions de l'Ontario pour l'administration de tous les programmes de subventions fondés sur des projets ou de durée limitée.
- Le système devait permettre de réaliser des gains d'efficacité administrative et de partager l'information sur les bénéficiaires à l'échelle du gouvernement afin d'améliorer la prise de décisions.

Pourquoi cet audit est-il important?

- La province verse environ 3,9 milliards de dollars par année en subventions discrétionnaires de durée limitée à des tiers pour financer des activités qui profitent au public.
- Des subventions discrétionnaires de durée limitée gérées efficacement peuvent jouer un rôle important dans l'offre d'activités qui profitent au public et pour ce qui est d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs de politique publique.
- Les programmes de subventions soutiennent des bénéficiaires de tous les secteurs, y compris les entreprises, les organisations sans but lucratif, les municipalités et les Premières Nations.

Nos constatations

- Les subventions discrétionnaires de durée limitée ne sont pas clairement indiquées dans le budget des dépenses, et les législateurs ne disposent donc pas de cette information pour prendre des décisions de financement éclairées en période de contraintes budgétaires ou de priorités gouvernementales changeantes. Le gouvernement ne tient pas une liste centralisée des subventions discrétionnaires de durée limitée, et il n'y a ni compréhension ni déclaration claires ou uniformes des subventions discrétionnaires dans l'ensemble des ministères.
- Certains ministères n'utilisent toujours pas le Système des subventions de l'Ontario, et la plupart des ministères n'utilisent pas toutes les composantes clés du système. En septembre 2019, les avantages prévus n'avaient pas encore été réalisés, car seulement 53 % des programmes de subventions de durée limitée avaient mis en oeuvre le système obligatoire. Les autres subventions (47 %) étaient encore gérées par divers systèmes en place dans les différents ministères et dont l'exploitation a coûté environ 45 millions de dollars en 2017-2018.
- La satisfaction des utilisateurs à l'égard du Système des subventions de l'Ontario était faible. Selon les plus récentes enquêtes, menées en 2018, 41 % des utilisateurs ministériels et 51 % des utilisateurs externes ont trouvé difficile de naviguer dans le système.
- Certains bénéficiaires de subventions ne satisfaisaient pas aux critères d'évaluation, mais ont reçu du financement à la discrétion des ministres. Au cours des 4 dernières années, le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture a accordé 8,4 millions de dollars en subventions à environ 200 bénéficiaires pour divers festivals et événements. Dans certains cas, d'autres demandeurs n'ont pas été sélectionnés même s'ils avaient obtenu une note plus élevée.
- La plupart des programmes de subventions ne tiennent pas compte du besoin de financement d'un demandeur pendant le processus de sélection. Seulement 2 des 15 programmes de subventions que nous avons examinés tenaient compte du besoin de financement.
- Les ministères s'appuient principalement sur les renseignements déclarés par les bénéficiaires pour déterminer si ceux-ci ont utilisé les subventions aux fins prévues. D'après notre examen de 15 programmes de subventions, les ministères recevaient de l'information financière propre à chaque projet pour 13 de ces programmes. Cependant, seulement trois programmes exigeaient que les bénéficiaires fournissent des renseignements financiers audités. En 2017-2018, le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture a exclu 50 % des résultats en matière de rendement déclarés par les bénéficiaires du programme Fêtons l'Ontario parce qu'ils étaient jugés non fiables. Par exemple, certains bénéficiaires ont déclaré une augmentation du nombre de visiteurs à leurs événements qui dépassait le nombre total de visiteurs.
- Les programmes de subventions que nous avons examinés contenaient généralement des mesures du rendement, mais il n'y avait pas de cibles de rendement et les résultats n'étaient pas rendus publics. Pour la majorité des programmes de subventions que nous avons examinés, les mesures étaient principalement axées sur les activités plutôt que sur les résultats.

Nos conclusions

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a pas clairement défini les subventions de durée limitée, et il n'existe pas de liste centrale énumérant toutes les subventions offertes et les détails concernant celles-ci. Le processus de gestion et de surveillance de ces fonds est fragmenté et inefficace.
- Étant donné que le Système des subventions de l'Ontario n'a pas été largement adopté, les gains d'efficience et les avantages prévus du système ne se sont pas concrétisés.
- En ce qui concerne les subventions que nous avons examinées, les ministères ne surveillaient pas adéquatement les bénéficiaires pour s'assurer que les fonds étaient utilisés aux fins prévues et que les activités financées étaient exécutées de façon efficace. En outre, les mesures de rendement établies pour les programmes de subventions n'étaient pas suffisantes en vue de déterminer si les programmes atteignaient leurs objectifs.

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca